



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2024-0273.

Cette session se tiendra le 21 août 2024 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-0273

1140, chemin Notre-Dame Sud (Secteur Montfort)

Nature de la demande :

Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal dérogatoire protégée par droits acquis qui représentera 66 % de la superficie de plancher existante avant cet agrandissement au lieu de ne pas excéder 50 % de cette superficie, tel que le prescrit la réglementation.

Disposition réglementaire affectée :

Règlement de zonage n° 2017-498, Chapitre XV (Droits acquis), Section III (Constructions dérogatoires protégées par droits acquis), Article 425 (Agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droits acquis), paragraphe 3 :

Une construction dérogatoire protégée par droits acquis peut être agrandie aux conditions suivantes :
[...]

3° L'agrandissement ne peut excéder 50% de la superficie de plancher existante avant cet agrandissement ;

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 21 AOÛT 2024.

Donné à Wentworth-Nord, ce 6^e jour d'août deux mille vingt-quatre.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 6^e jour d'août deux mille vingt-quatre.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier